

## SEANCE DU 11 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le onze février, à vingt heures quarante minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent de VEDELLY, Maire.

**Présents :** André BAPTISTE, Jean-Marie BOUSQUET, Véronique CANCE, Laurent DE VEDELLY, Michel GALIBERT, Nathalie LAROCHE, Michèle PHILIPPS, Patrick PONS, Bernard VIARGUES.

**Absents représentés :** Maxime MIGNONAC pouvoir de vote à Michèle PHILIPPS

Germain GINESTET pouvoir de vote à André BAPTISTE

Viviane REYNAUD pouvoir de vote à Nathalie LAROCHE

**Absents :** Emmanuelle ALAUZET

Valérie DEMANGE

**Secrétaire de séance :** Michèle PHILIPPS

## ORDRE DU JOUR

### **1. Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Commune**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve le **compte de gestion Commune** dressé par le trésorier municipal pour l'exercice **2019**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **2. Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Assainissement**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Approuve **le compte de gestion Assainissement** dressé par le receveur municipal pour l'exercice **2019**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

### **3. Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Café-Restaurant**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

Approuve **le compte de gestion Café-Restaurant** dressé par le trésorier municipal pour l'exercice **2019**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

#### **4. Approbation du compte de gestion 2019 – Budget Lotissement Les Clauzades**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

Approuve le **compte de gestion Lotissement Les Clauzades** dressé par le trésorier municipal pour l'exercice **2019**. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **5. Approbation du compte administratif 2019 – Budget Commune**

Sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Jean-Marie, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Commune 2019 qui s'établit ainsi :

### *Fonctionnement :*

Dépenses:	665 002.04
Recettes :	864770.54
Report de l'exercice 2018 :	+ 241 053.62
<b>Résultat de l'exercice 2019 :</b>	<b>+ 440 822.12</b>

### *Investissement :*

Dépenses :	245 309.77
Recettes :	250 705.33
Report de l'exercice 2018 :	- 72 244.83
<b>Solde d'exécution d'investissement 2019 :</b>	<b>- 66 849.27</b>
Solde des Restes à réaliser :	- 81 830.00
Besoin de financement :	- 148 679.27

Hors de la présence de Mr. Le Maire, Laurent DE VEDELLY,  
le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget Commune.

### **Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **6. Approbation du compte administratif 2019 – Budget Assainissement**

Sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Jean-Marie, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Assainissement 2019 qui s'établit ainsi :

### *Exploitation :*

Dépenses	87672.18 €
Recettes	112 846.31 €
Report de l'exercice 2018	+ 47 697.78 €
<b>Résultat de l'exercice 2019</b>	<b>72 871.91 €</b>

### *Investissement :*

Dépenses :	101 353.92 €
Recettes :	53 244.00 €
Report de l'exercice 2018 :	+ 10 712.88 €
<b>Solde d'exécution d'investissement 2019</b>	<b>- 37 397.04 €</b>
Solde des Restes à réaliser :	- 11 640.00 €
Besoin de financement :	- 49 037.04 €

Hors de la présence de Mr. Le Maire, Laurent DE VEDELLY,  
le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 du budget Assainissement.

### **Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **7. Approbation du compte administratif 2019 – Budget Café-Restaurant**

Sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Jean-Marie, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Café-Restaurant 2019 qui s'établit ainsi :

### *Fonctionnement :*

Dépenses :	631.76 €
Recettes :	7301.39 €
Report de l'exercice 2018 :	+ 8 704.45 €
<b>Résultat de l'exercice 2019 :</b>	<b>15 374.08 €</b>

### *Investissement :*

Dépenses :	8 957.63 €
Recettes :	5 208.32 €
Report de l'exercice 2018 :	- 4 058.32 €
<b>Solde d'exécution d'investissement 2019 :</b>	<b>- 7 807.63 €</b>
Solde des restes à réaliser	0.00 €
Besoin de financement :	- 7 807.63 €

Hors de la présence de Mr. Le Maire, Laurent DE VEDELLY,  
le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget Café-Restaurant.

### **Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **8. Approbation du compte administratif 2019 – Budget Lotissement Les Clauzades**

Sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Jean-Marie, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif Lotissement Les Clauzades 2019 qui s'établit ainsi :

### *Fonctionnement :*

Dépenses :	0.24 €
Recettes :	0.24 €
Report de l'exercice 2018 :	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice 2019 :</b>	<b>0.00 €</b>

### *Investissement :*

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	0.24 €
Report de l'exercice 2018 :	- 101 651.78 €
<b>Solde d'exécution d'investissement 2019 :</b>	<b>- 101 651.54 €</b>
Besoin de financement :	0.00 €

Hors de la présence de Mr. Le Maire, Laurent DE VEDELLY,  
le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2019 du budget Lotissement Le Clauzades

### **Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **9. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget Commune**

Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour le budget principal Commune,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 440 822.12 € et un besoin de financement comme suit :

### Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2019 :	+ 199 768.50 €
Report antérieur de l'exercice :	+ 241 053.62 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 440 822.12 €</b>

### Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2019 :	+ 5 395.56 €
Résultat antérieur d'investissement :	- 72 244.83 €
Solde des Restes à réaliser :	- 81 830.00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>- 148 679.27 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2019 comme suit :

**Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 148 679.27 €**

**Report au compte 002 recettes de fonctionnement: 292 142.85 €**

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR :	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	--------	------------	--------------

## **10. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget Assainissement**

Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 pour le budget Assainissement,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent d'exploitation de 25 174.13 € et un besoin de financement comme suit :

### Résultat d'exploitation:

Résultat de l'exercice 2019 :	+ 25 174.13 €
Report antérieur de l'exercice :	+ 47 697.78 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 72 871.91 €</b>

### Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2019 :	- 48 109.92 €
Résultat antérieur d'investissement :	+ 10 712.88 €
Solde des Restes à réaliser :	- 11 640.00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b>- 49 037.04 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'année 2019 comme suit :

**Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 49 037.04 €**

**Report au compte 002 recettes d'exploitation: 23 834.87 €**

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **11. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget Café Restaurant**

Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 pour le budget Café-Restaurant,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 669.63 € et un besoin de financement comme suit :

### Résultat de Fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2019 : + 6 669.63 €  
Report antérieur de l'exercice : + 8 704.45 €  
**Résultat à affecter : + 15 374.08 €**

### Résultat d'investissement :

Résultat de l'exercice 2019 : - 3 749.31€  
Résultat antérieur d'investissement : - 4 058.32 €  
**Besoin de financement : - 7 807.63 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2018 comme suit :

**Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 7 807.63 €**

**Report au compte 002 recettes de fonctionnement: 7 566.45 €**

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

## **12. Affectation du résultat de fonctionnement 2019 – Budget Lotissement Les Clauzades**

Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 pour le budget Lotissement Les Clauzades,

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0.00 € et un besoin de financement comme suit :

### *Résultat de Fonctionnement :*

Résultat de l'exercice 2019 :	0.00 €
Report antérieur de l'exercice :	0.00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>0.00 €</b>

### *Résultat d'investissement :*

Résultat de l'exercice 2019 :	+	0.24 €
Résultat antérieur d'investissement :	-	101 651.78 €
<b>Besoin de financement :</b>		<b>- 101 651.54 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2019 comme suit :

**Affectation en réserve au compte 1068 recettes d'investissement : 0.00 €**

**Report au compte 002 recettes de fonctionnement: 0.00 €**

**Vote à l'unanimité.**

VOTE	POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION :
------	-----------	------------	--------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H35 mn.

**Le Maire,**  
**Laurent de VEDELLY.**

**Le Secrétaire de Séance,**  
**Michèle PHILIPPS.**